Politique de la jeunesse: programme Jeunesse en action pour 2007-2013

2004/0152(COD) - 20/04/2011 - Document de suivi

Conformément à l'article 15 de la décision 1719/2006/CE du Parlement européen et du Conseil établissant le programme Jeunesse en Action (PJA), la Commission présente un rapport intermédiaire du programme qui se fonde sur une évaluation externe indépendante et sur les rapports de mise en œuvre du PJA soumis à la Commission par les pays participant au programme.

Efficacité du programme : les conclusions positives qui ressortent de l'évaluation intermédiaire corroborent les résultats de l'enquête de suivi lancée en 2010 auprès de différentes catégories de bénéficiaires du PJA, qui ont notamment démontré que : i) 77% des jeunes participants ont appris à mieux discerner les opportunités propices à leur développement personnel ou professionnel et que 66% sont convaincus d'avoir de meilleures perspectives d'emploi après avoir pris part à ce projet ; ii) 88% des travailleurs de jeunesse considèrent qu'ils ont acquis des compétences et des connaissances qu'il ne leur aurait pas été possible d'acquérir dans le cadre de projets réalisés au niveau national ; iii) 92% des organisations de jeunesse considèrent que la participation à un projet soutenu par le programme Jeunesse en action a «un peu» ou «beaucoup» renforcé leurs compétences en matière de gestion de projets.

Les principaux résultats quantitatifs du programme au cours de la période 2007-2009 sont les suivants:

- plus de 380.000 personnes (278.000 jeunes et 102.000 travailleurs de jeunesse) ont participé au programme;
- sur 42.700 projets soumis (chiffre en augmentation de 14% entre 2007 et 2008 et de 18% entre 2008 et 2009), 21.800 ont obtenus une subvention; la proportion de projets retenus est passée de 52% en 2007 à 43% en 2009;
- le programme a vu la participation annuelle d'environ 20.000 porteurs de projets (organisations de jeunesse, groupes informels de jeunes, organismes publics…), avec un taux de renouvellement élevé d'une année sur l'autre (seulement 28% des bénéficiaires du PJA en 2009 l'étaient déjà en 2008).

Les crédits opérationnels alloués au programme de 2007 à 2009 se sont élevés à **405,4 millions EUR** (avec 360,9 millions EUR provenant du budget des 27 et 44,5 millions EUR de crédits additionnels, notamment des contributions des pays de l'AELE/EEE et des pays candidats). **Conclusions et principales recommandations** : les évaluateurs ont formulé une série de recommandations qui fournissent des indications et une base de réflexion précieuses, tant pour la mise en œuvre du PJA actuel que pour la conception d'un futur programme. Les principales recommandations sont les suivantes :

- **améliorer la conception du futur programme** : la Commission entend réduire le nombre des actions proposées dans le cadre du futur programme, afin de le rationaliser, de le simplifier, d'en accroître la lisibilité et la visibilité et de rendre ses résultats plus aisément mesurables ;
- **envisager de mettre davantage l'accent sur l'employabilité** : dans le cadre de l'initiative « Jeunesse en mouvement» et de la stratégie «Europe 2020», la Commission entend renforcer la dimension pédagogique des activités proposées aux jeunes, afin de soutenir de manière aussi efficace que possible l'acquisition de compétences et d'aptitudes à travers des activités non formelles ;
- **maintenir une combinaison d'aides aux organisations et travailleurs de jeunesse et de subventions directement accordées aux jeunes** : la Commission est d'accord sur le fait qu'un futur programme doit continuer à soutenir les jeunes eux-mêmes, compte tenu de l'efficacité des

activités et du fait que dans certains pays, celles-ci sont les seules possibilités offertes au niveau transnational. D'un autre côté, il convient d'examiner dans quelle mesure il est possible d'obtenir un impact plus large en renforçant le soutien au travail de jeunesse. Le futur programme devra trouver un juste équilibre entre ces deux objectifs ;

- **renforcer la promotion de *Youthpass*** : il convient d'organiser davantage d'activités de promotion et de sensibilisation pour ce sous-programme ;
- **promouvoir les activités à destination des «jeunes ayant moins d'opportunités» et en définir les coûts** : les possibilités de financement supplémentaires proposées pour les jeunes les moins favorisés pourraient être mieux promues et définies ;
- **mieux cibler les jeunes grâce à des stratégies de communication supplémentaires** : il convient de recourir à des canaux supplémentaires pour assurer la visibilité et la promotion du PJA. Parmi les solutions proposées figurent la promotion au niveau des écoles, une meilleure utilisation d'Internet (avec des informations répondant mieux aux intérêts des jeunes) et le recours aux médias sociaux. La Commission entend notamment assurer une meilleure diffusion et exploitation des résultats des projets subventionnés ;
- **envisager des mesures de réduction de la charge administrative** : le financement de projets de taille relativement réduite, portés par des organisations proches de la base, est un choix explicitement fait dans le cadre du PJA. Ce choix contribue, d'un côté, au renforcement des capacités mais crée, d'un autre côté, une charge administrative et des frais de gestion relativement élevés. Les évaluateurs recommandent qu'une enquête soit menée afin de vérifier si cette charge et ces coûts pourraient être réduits par des mesures d'efficacité. L'exécution du futur programme devrait être simplifiée par différents moyens (rationalisation des actions proposées, recherche d'un juste équilibre entre les coûts et les avantages des contrôles effectués, recours accru à des formes simplifiées de financement forfaitaire…), afin de rendre le programme plus convivial pour les bénéficiaires mais également moins exigeant en ressources administratives pour les organes chargés de son exécution ;
- **améliorer le suivi du programme** : la Commission a déjà engagé le processus visant à mettre au point un système de gestion et de suivi plus adapté pour le futur programme.

La Commission compte appliquer toutes les recommandations des évaluateurs visant à améliorer encore l' efficacité et l'efficience d'un programme qui fait, d'année en année, l'objet de demandes de subventions de plus en plus nombreuses. Certaines de ces recommandations conduiront à la mise en place d'un plan d' action destiné à améliorer dès à présent la gestion du programme en cours, tandis que d'autres contribueront à définir les actions qui seront proposées pour les jeunes au niveau européen après la fin du PJA actuel.